

## Publications des départements et des offices de la Confédération

---

### Bourses de voyages concernant la botanique, la zoologie et les sciences de la terre

La Commission soussignée de la Société helvétique des sciences naturelles met au concours des bourses de voyages pour permettre à des naturalistes suisses d'entreprendre un voyage scientifique au cours de l'année 1984.

La commission se réserve d'arrêter avec les boursiers l'itinéraire, le programme des travaux et les clauses du cahier des charges.

Les bourses sont destinées à des recherches *sur le terrain* et non à des stages de formation dans des laboratoires étrangers. Elles seront allouées de préférence à des chercheurs en sciences naturelles d'une université suisse, des écoles polytechniques fédérales ou d'un gymnase suisse et aux chercheurs des musées d'histoire naturelle; elles pourront aussi être accordées à des étudiants ayant achevé leurs études avec distinction. La commission tiendra compte avant tout de la qualification scientifique et du programme d'étude des candidats.

Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un curriculum vitae, des pièces prouvant l'activité scientifique des candidats, d'un plan de voyage et d'un budget détaillés. Elles doivent être adressées jusqu'au *30 novembre 1983* au professeur V. Aellen, Muséum d'histoire naturelle, case postale 434, 1211 Genève 6, qui fournira, sur demande, tous les renseignements nécessaires.

Juin 1983

Commission pour les Bourses de voyages  
concernant la botanique, la zoologie  
et les sciences de la terre de la SHSN

## Citations

Le président du tribunal militaire de division 1,

A vous:

*Daenzer Jean-Claude*, fils de Friedrich et Denise, née Eberhard, né le 10 juin 1957, à Nyon, originaire de Nyon et Kandersteg, ouvrier forain, actuellement sans domicile connu; sdt efa à cp efa V/5;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 1, siégeant le mardi 21 juin 1983, à 8 h. 30, à Moudon, Tribunal de district, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2<sup>e</sup> étage, sous l'inculpation d'insoumission intentionnelle, d'inobservation de prescriptions de service, plus révocation de sursis.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

3 juin 1983

Tribunal militaire de division 1:

Le président, lt-colonel Roland Châtelain

28236

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

*Pillet Yves Alain*, fils de Firmin et de Lina, née Buillard, né le 17 mars 1946, à Bulle, originaire de Rossens, peintre en bâtiments, précédemment domicilié à Genève, rue de Zurich 1; fus à cp fus III/123;

*Barbezat Jean-Jacques*, fils d'André et de Valérie, née Sauty, né le 29 mai 1958, à Rolle, originaire des Bayards, réviseur de citernes, précédemment domicilié à Genève, avenue d'Aire 47; can lm à cp ld fus IV/13;

tous deux actuellement sans domicile connu,

vous êtes cités à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le vendredi 26 août 1983, à 8 h. 30, à Rolle, Le Château, Salle du Conseil communal, sous l'inculpation pour Pillet d'insoumission intentionnelle, d'inobservation de prescriptions de service, demande de relief, et pour Barbezat d'insoumission intentionnelle, d'insoumission par négligence, plus révocation d'un sursis.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

3 juin 1983

Tribunal militaire de division 2:

Le président, major Daniel Blaser

28326

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

*Debonneville Patrick Charles*, fils d'André-Ernest et de Josiane Marguerite, née Bärtschi, né le 26 février 1959, à Genève, originaire de Gimel, employé de magasin, précédemment domicilié à Genève, rue de Carouge 91; car à cp car II/13;

*Chapuisod Alain*, fils d'Alfred et de Huguette, née Plantaz, né le 2 novembre 1955, à Neuchâtel, originaire de Saint-Maurice, cuisinier, précédemment domicilié à Lausanne, avenue du Léman 68; sdt san à cp EM car 2; tous deux actuellement sans domicile connu,

vous êtes cités à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 1983, à 8 h. 30, à Rolle, Le Château, Salle du Conseil communal, sous l'inculpation pour Debonneville, d'insoumission intentionnelle, demande de relief, et pour Chapuisod, révocation d'un sursis.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

3 juin 1983

Tribunal militaire de division 2:

28326

Le 1<sup>er</sup> président, Lt-colonel René Althaus

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

*Schuepbach François-Daniel*, fils de Rudolf et de Marie-Claude, née Jost, né le 28 octobre 1958, à Boudevilliers, originaire de Bleiken bei Oberdiessbach, monteur-électricien, précédemment domicilié à Bevaix, rue de la Gare 7, actuellement sans domicile connu; sdt radio à cp EM car 2;

vous êtes cité à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le vendredi 15 juillet 1983, à 8 h. 30, à Neuchâtel, Le Château, Salle des Etats, sous l'inculpation d'insoumission intentionnelle.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

3 juin 1983

Tribunal militaire de division 2:

28326

Le président, major Daniel Blaser

Le président du tribunal militaire de division 1,

A vous:

*Runnqvist Petter*, fils de Jan et de Dagny, née Jansson, né le 7 décembre 1959, à Stockholm (S), originaire de Genève, étudiant, actuellement sans domicile connu; recr expl;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 1, siégeant le mardi 28 juin 1983, à 8 h. 30, à Morges, Hôtel-de-Ville, Salle des pas-perdus, 1<sup>er</sup> étage, sous l'inculpation d'insoumission intentionnelle, d'inobservation de prescriptions de service, plus révocation de sursis.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

3 juin 1983

Tribunal militaire de division 1:

Le président, lt-colonel Roland Châtelain

28326

## Notification

(Art. 64 de la loi fédérale sur le droit pénal administratif [DPA])

A *Morey Chantal*, née Millenbach le 23 octobre 1950, de nationalité française, gardienne d'immeuble, domiciliée à F-69140 Rillieux-La Pape, avenue de l'Europe 35.

Vu le procès-verbal final dressé contre vous le 26 octobre 1982, la Direction des douanes de Genève vous a condamnée par mandat de répression du 5 janvier 1983, en vertu de l'article 87 de la loi sur les douanes et des articles 52 et 53 de l'arrêté du Conseil fédéral instituant un impôt sur le chiffre d'affaires, à une amende de 325 francs et a mis à votre charge un émolument de décision de 30 francs (somme totale due: 355 fr.).

Une opposition au mandat de répression peut être déposée auprès de la Direction générale des douanes, 3003 Berne, dans les trente jours à compter de la date de la notification. L'opposition doit être faite par écrit et énoncer des conclusions précises ainsi que les faits qui les motivent; les moyens de preuve doivent être indiqués et, autant que possible, joints au mémoire (art. 68 DPA).

Si aucune opposition n'est formée dans le délai imparti, le mandat de répression est assimilé à un jugement passé en force (art. 67 DPA).

Dans cette éventualité, vous êtes invitée à verser le montant de 355 francs au compte de chèques postaux 12-271 de la Direction des douanes de Genève dans les quatorze jours qui suivent l'entrée en force du mandat de répression. En cas de non-paiement, le montant de l'amende pourra être converti en arrêts en vertu de l'article 10 DPA.

14 juin 1983

Direction générale des douanes

## **Emprunt à 4½% de la Confédération suisse**

La Confédération suisse met en souscription publique jusqu'au 16 juin 1983, selon le système d'enchères, un emprunt d'environ 200 millions de francs. Le taux d'intérêt est de 4½% et la durée de 12/8 ans. Le prix d'émission et le montant définitif seront fixés en fonction des souscriptions reçues. Les souscriptions qui ne dépassent pas 20 000 francs peuvent être présentées sans indication de prix. Elles seront intégralement satisfaites au prix d'émission.

Cet emprunt sert au remboursement de l'emprunt fédéral 7 % 1975-1983 de 250 millions de francs, qui arrivera à échéance le 30 juin 1983. La libération s'effectuera au 4 juillet 1983.

7 juin 1983

Département fédéral des finances

28326

## Publications des départements et des offices de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1983
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	23
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.06.1983
Date	
Data	
Seite	527-532
Page	
Pagina	
Ref. No	10 103 720

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.